

## ATTESTATION

Nous soussignés HUVEPHARMA SA, ZI d'Etriché, 34 rue Jean Monnet, Segré 49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU – France attestons par la présente que le produit

- **VULKAN MAX**

Peut être utilisé conformément :

- Au règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil du 28 juin 2007, en agriculture biologique pour la désinfection en industries agroalimentaires et transformation et des bâtiments en production Végétale y compris zone de stockage
- La parution du produit sur le site Internet [www.intrants.bio](http://www.intrants.bio) constitue une garantie pour l'utilisateur en Agriculture Biologique ; ce dernier peut présenter à son organisme certificateur une page d'impression du site, qui sera considérée comme une garantie suffisante si elle est accompagnée de la garantie sur facture.

La présente attestation est établie afin de faire valoir ce que de droit.

Fait à Segré, le 20/04/2020



Laetitia Comerón  
Chargée Affaires Réglementaires